

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2018/202

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 2 juillet 2018

OBJET :

**Convention de mise à
disposition partielle d'un
agent administratif au
sein du service
Urbanisme avec la
commune de Saint
Martin du Tertre**

L'an deux mille dix-huit, le six juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Madame Aude POIRÉE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Evelyne POIGNON, Madame Corinne TANGE

PROCURATIONS : Madame Pascale BACQUEVILLE pouvoir à Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Madame Florence GABRY, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Madame Evelyne POIGNON

EXCUSÉ(S) : Madame Martine GHENASSIA, Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE

ABSENT(S) : Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Karim KENTACHE

oooooooo

Le Maire de Chaumontel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention, annexée à la présente délibération, de mise à disposition partielle d'un agent administratif de la Ville de Saint-Martin-du-Tertre auprès de la Ville de Chaumontel en vue d'y assurer les fonctions d'agent au sein du service urbanisme ;

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **15**

Votants : **18**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 10 juillet 2018

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

AUTORISE le Maire, ou à son représentant, à signer la convention de mise à disposition susmentionnée

DONNE mandat au Maire ou à son représentant, pour prendre tous les contacts et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,